



COUP D'OEIL SUR FONTENOY

Janvier 1997





Une Bonne Année 1997

Une Bonne Santé

Du Travail Pour Tous

Des Satisfactions de Tous les Jours

Tels sont les Voeux que formule pour Vous

La Municipalité



TRAVAUX REALISES OU EN COURS

EGLISE

*Chauffage: Evacuation des gaz brûlés et ventilation.

2 solutions étaient proposées: -une percée dans un mur
de 60cm x 60cm
-un extracteur

Le choix s'est porté sur l'extracteur plus sécurisant mais qui s'est malheureusement révélé plus bruyant.

*Coût: Extracteur: 5000 F.

Main-d'oeuvre: gratuite

Prime de GDF pour mise en conformité: 2000 F.

*Peinture: Peinture anti-rouille des barreaux et des grilles de protection des vitraux.

Peinture de protection extérieure sur le portail et la porte de la sacristie.

Coût 10 612 F.

*Clocher et nef:

-charpente du clocher

-plancher de la nef

-abat-son

-grilles et pointes anti-pigeon

Coût 210 000 F.

Bien qu'importante à supporter par le budget communal, malgré une subvention exceptionnelle de 30% pour dossier prioritaire, cette somme est complètement justifiée en raison de la complexité des travaux réalisés par l'entreprise MADDALON.

La sonnerie des cloches pourra à nouveau rythmer la vie des habitants lorsque le circuit électrique sera remis en état.

*Drainage: Un devis pour drainage des eaux d'infiltration dans les murs du chœur est en attente pour un montant de 27 000 F. Ce drainage sera réalisé si les résultats du sondage du sol le permettent.

* Plantations:coût 3 400 F.

BATIMENTS COMMUNAUX: rue du Muguet

Rénovation et mise en conformité:

-de la distribution du courant électrique de l'ensemble du bâtiment « ancienne école » Coût:12 900 F.

- du chauffage électrique de l'appartement situé au 1er étage du même bâtiment. Coût:12 729 F.

RESEAUX:

A la charge de la Commune pour la somme de 811 005 F
Subventionné à 39% sur le prix hors taxes par le Conseil Général.

Protection-incendie. Distribution de l'eau potable.

*pose en parallèle de conduites principales en fonte d'un diamètre adéquat

*remplacement des bornes d'incendie anciennes et pose de nouvelles

*remplacement des conduites en plomb (métal actuellement interdit à cause du risque de saturnisme) par des conduites en PVC

*pose de nouveau compteurs dont la Commune sera propriétaire, dans la mesure du possible, en limite de propriété ou dans un endroit accessible, afin d'être en harmonie avec la réglementation

*pose d'un surpresseur collectif pour une distribution d'eau avec pression suffisante pour tous.

A la charge du District de Hazelle: 1 144 174 F.

Coordonnateur de Travaux et de sécurité de santé: 46 129 F,
soit au total:1 190 303 F.

Grâce à la compétence enfouissement de réseaux le District prend en charge le financement:

- des terrassements

- de la pose des gaines et chambres préparatoires à la mise en souterrain des réseaux EDF et TELECOM.

LE DEVENIR DU CHAUFFOUR

Les conduites actuelles ne seront pas changées mais reliées au surpresseur collectif afin de supprimer les surpresseurs privés dans le château d'eau Communal.

Pour ce quartier situé en zone 1NA du POS, donc zone non-constructible, un projet d'ensemble cohérent et rationnel est nécessaire:

Il faut réaliser une viabilisation complète:

*distribution de l'eau par des conduites communales.

*création d'un réseau d'assainissement séparatif (eaux usées, eaux pluviales).

*élargissement de la voie actuelle ou création d'une nouvelle permettant le croisement de deux véhicules de secours.

*enfin une révision partielle du POS pour le classement en zone U (durée 2 ans).

INSTRUCTION COMPTABLE M49

ou la clarification du prix de l'eau

La loi sur l'eau de 1992 met en évidence que l'eau que nous consommons n'est plus une eau naturellement pure, mais une eau « traitée » pour de multiples raisons.

N'étant plus un don de la nature, mais un produit « façonné », pour être consommable, l'eau a un coût de plus en plus élevé.

Ce coût était supporté d'une part par les consommateurs, et en grande partie par le budget communal, donc par l'Etat et le contribuable.

En instaurant la Comptabilité M49, l'Etat fait supporter le budget de l'eau par le consommateur uniquement.

La mise en application s'est faite progressivement. Pour les communes de moins de 500 habitants, elle est applicable à partir du 1er janvier 1997.

Concrètement, cela se traduit par l'établissement des budgets de l'eau et de l'assainissement, véritablement distincts du budget général dans lesquels les dépenses sont équilibrées principalement par le prix du m3 facturé au consommateur.

Schématiquement, les budgets s'établiront ainsi:

Dépenses	Recettes
-les travaux	-les subventions calculées
-les remboursements d'emprunts	en fonction du prix de
en cours et à venir	vente du m3 d'eau
-les intérêts des emprunts	
-l'entretien et les réparations	-la vente de l'eau aux
-les analyses	consommateurs...
-le traitement de l'eau	
-les redevances à l'Etat ...	

Par la loi du 12 avril 1996, l'Etat a accordé une dérogation aux communes de moins de 3000 habitants, c'est à dire la possibilité de subventionner ces deux budgets en ponctionnant le budget général. Cela peut paraître séduisant mais si cette ponction est importante, le budget général sera partiellement grevé et il faudra l'équilibrer par des emprunts plus importants pour d'autres réalisations ou l'augmentation des taxes, ou les deux.

* * *

L'EFFORT FISCAL

Pendant quelques années, les communes n'avaient pas le droit d'augmenter le prix de l'eau, puis elles pouvaient le faire en suivant l'indice du coût de la vie.

Pour une Commune comme Fontenoy qui fournissait l'eau à un coût très bas, la nouvelle comptabilité M49 aura une incidence sensible, malgré le subventionnement par le budget général.

La formule « aide-toi, l'Etat t'aidera » reste plus que jamais d'actualité:

plus le consommateur ou le contribuable fera d'effort financier, plus le taux des subventions sera intéressant et permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Le prix de l'eau pour le consommateur en 1997.

A FONTENOY SUR MOSELLE

1997 sera une année d'expérimentation.

Après réflexion et discussion au sein du Conseil, les prix 1997 seront les suivants:

eau :	3.50 F HT /m3
TVA :	5.50 %
assainissement:	0.80 F HT /m3
TVA:	5.50%

CHEZ NOS VOISINS, à titre indicatif:

En régie comme à Fontenoy:

Francheville	10 F/m3
Jaillon	11 F/m3

En affermage (CGE, SAUR..)

Gondreville	12 F/m3 environ
Villey St Etienne	13 F/m3

Grand NANCY	16.80 F/m3
TOUL	16 F/m3 en moyenne

EN BREF

GAZ

Les factures de branchement du gaz attendues en septembre 1995, vont arriver prochainement .Elles s'élèvent à 1190 Fr au lieu de 2950 Fr env. Les propriétaires désirant réaliser leur branchement pourront bénéficier de cet avantage jusqu'en septembre 1997 dernier délai(G.D.F.leur rembourse la différence). Les candidatures seront prises en mairie .

ORDURES MENAGERES

Le calendrier de ramassage des objets hétérogènes sera fourni par ESPAC en Février - Mars

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

DEMANDE DE PASSEPORT FRANCAIS

Pièces à fournir :

- carte nationale d'identité ou à défaut un extrait de naissance
- 2 photos récentes , tête nue
- un timbre fiscal à 350 Fr

Renouvellement :

- ancien passeport
- une photo récente,tête nue
- un timbre fiscal à 350 Fr

Un délai d'environ 10 jours est nécessaire .

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Pièces à fournir

- livret de famille
- carte périmée ou attestation de perte ou vol
- extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie de naissance)
- 2 justificatifs de domicile (facture EDF,téléphone,....)
- 2 photographies récentes (fond sans rideau)
- un timbre fiscal à 150 Fr

Pour les personnes divorcées :

- copie du jugement de divorce

Pour les personnes naturalisées françaises :

- copie du décret de naturalisation ou certificat de nationalité

LA PERSONNE DESIRANT OBTENIR UNE CARTE D'IDENTITE
DOIT SE PRESENTER ELLE MEME EN MAIRIE

AVANT

tous travaux nécessitant une emprise sur le

.....

DOMAINE PUBLIC

Mr.

.....

.....

Tél. N°

Madame le Maire de la Commune
de FONTENOY-SUR-MOSELLE
4 place de l'église
54840 FONTENOY-SUR-MOSELLE

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de

.....
.....

au droit de l'immeuble situé:

.....

Les travaux confiés à l'entreprise (ou réalisés par moi-même)

.....

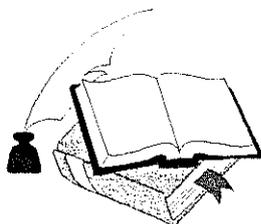
débuteront le:.....pour une durée de:.....

Je m'engage, avant toute occupation du Domaine Public,
à solliciter, éventuellement, l'avis ou les autorisations
indispensables.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie
d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments
distingués.

Lu et approuvé (signature)

Du côté de la Bibliothèque



Toute l'équipe d'animation remercie les nombreuses personnes qui, grâce à leurs dons de livres, ont contribué à enrichir nos collections .

Elle remercie également Monsieur et Madame DIEUDONNE qui ont versé une contribution à l'occasion de leur mariage .

Que peut-on trouver dans la Bibliothèque ?

- * Des livres pour les tout-petits
- * Des bandes dessinées, des documentaires, des romans pour les plus grands et les ados.....
- * Des romans, des policiers , des documentaires, des guides pratiques pour les adultes
- * Des abonnements : 30 Millions d'Amis
Modes et Travaux
Science et Vie Junior
Et d'autres choses encore

Si vous avez des souhaits particuliers en matière de lecture, n'hésitez pas à le faire savoir!

Nous tenterons de vous donner satisfaction.

Heures d'ouverture : Le Vendredi de 17h30 à 19h

NOUVEAUX HABITANTS

Monsieur et Madame NAGEL
et leurs Filles NATACHA , ALINE, JENNIFER
14 Rue de la Libération

Monsieur GEORGES
8 Rue de la Libération

Monsieur et Madame JULIAC
et leur Fils FRANCOIS
6 Chemin du Chauffour

Monsieur et Madame CEPPESELLI
et leurs Fils SIMON , PIERRE-MARIE
15 Rue du Monument

Nous leur souhaitons la bienvenue et la joie de vivre parmi nous

Carnet de L'année



NAISSANCES

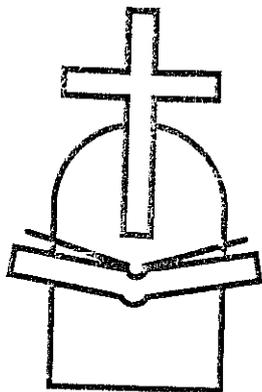
17-08-96 Pierre-Marie CEPPETELLI
15 Rue du Monument

08-12-96 Emile Pierre Paul COLLIGNON
26 Rue du Monument Prolongée



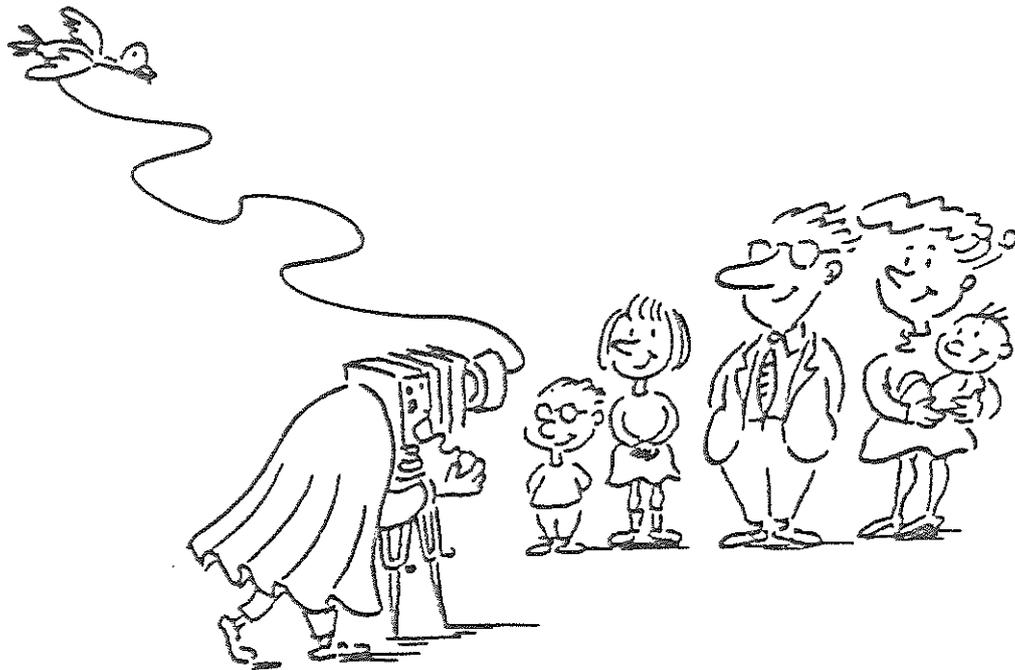
MARIAGE

24-02-96 Patrick DIEUDONNE et Brigitte SCHUTZ
50 Rue du Monument Prolongée



DECES

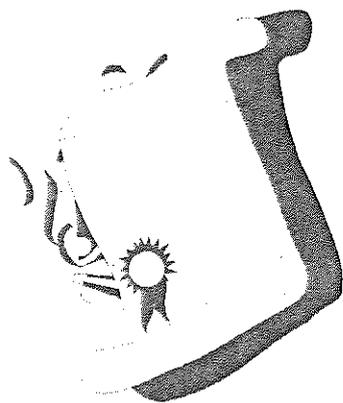
23-02-96 GERBER Raymond
04-05-96 SPACHER Yvonne veuve MANGEOT
19-05-96 MAITREHUT Paulette
07-06-96 ROUSSEL Maurice
22-12-96 OLIVIER Marcel



SOUVENIRS...

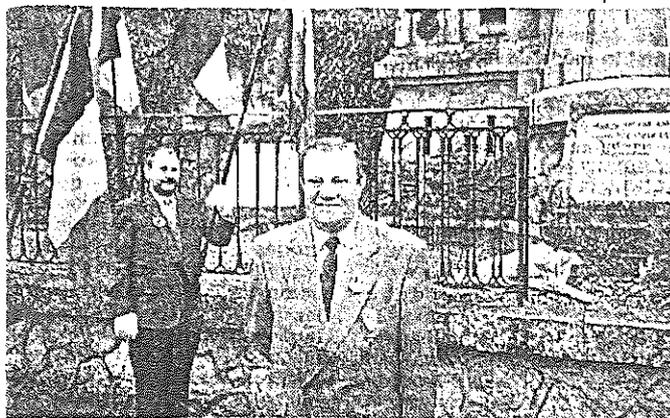
1996

A L'HONNEUR



11 NOVEMBRE

Croix d'Honneur de Porte-Drapeau à Bernard FRANÇOIS



20 DECEMBRE

Diplôme de Maire Honoraire à Marcel L'HUILLIER

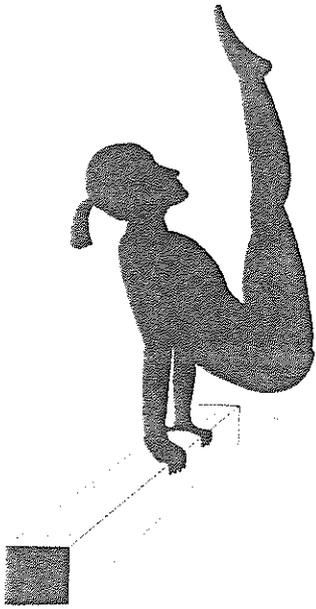
Médaille de Vermeil Départementale et Communale à Jacques DURAND



A l'honneur: Marcel L'Huillier, ancien maire et Jacques Durand, ancien secrétaire de mairie.

FELICITATIONS AUX RECIPIENDAIRES !

ACTIVITES



*Gymnastique pour Tous:
le vendredi à 20H30*

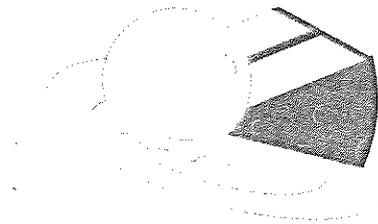


Marché de Noël des écoles

*Pâtisserie pour les enfants:
un après-midi par semaine de petites
vacances*



Bibliothèque: le vendredi de 17H30 à 19H



L' ADAPEC : une association qui monte !

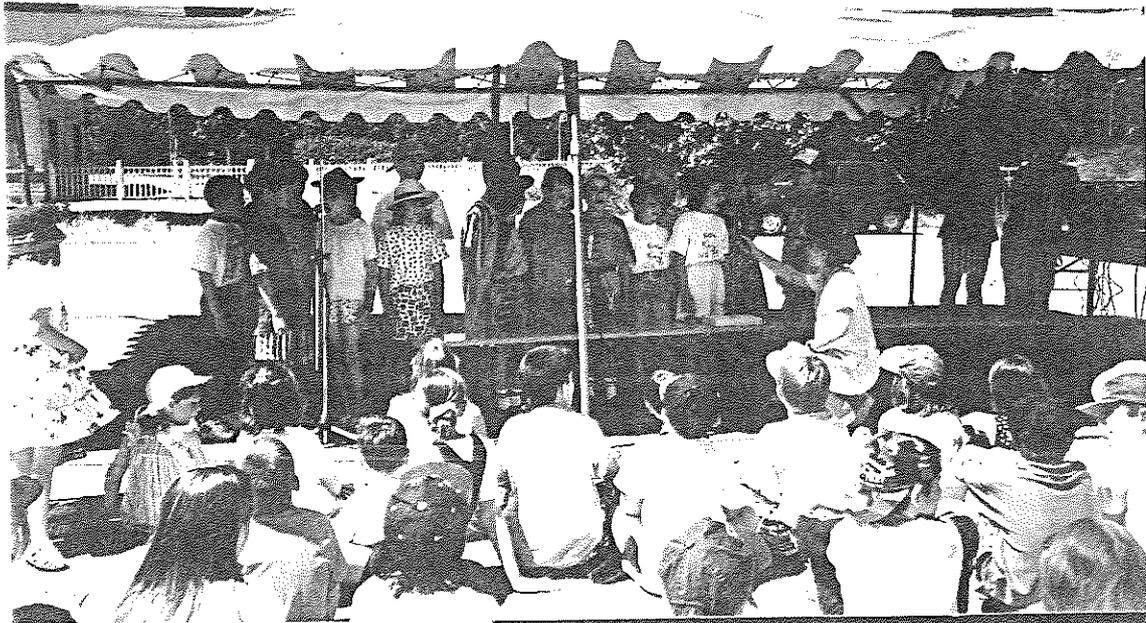




FEVRIER

Carnaval des Enfants

chanteurs en herbe...



JUIN

te des Ecoles
ux de la Saint-Jean

au coin du feu!



la pesée, l'heure de vérité!

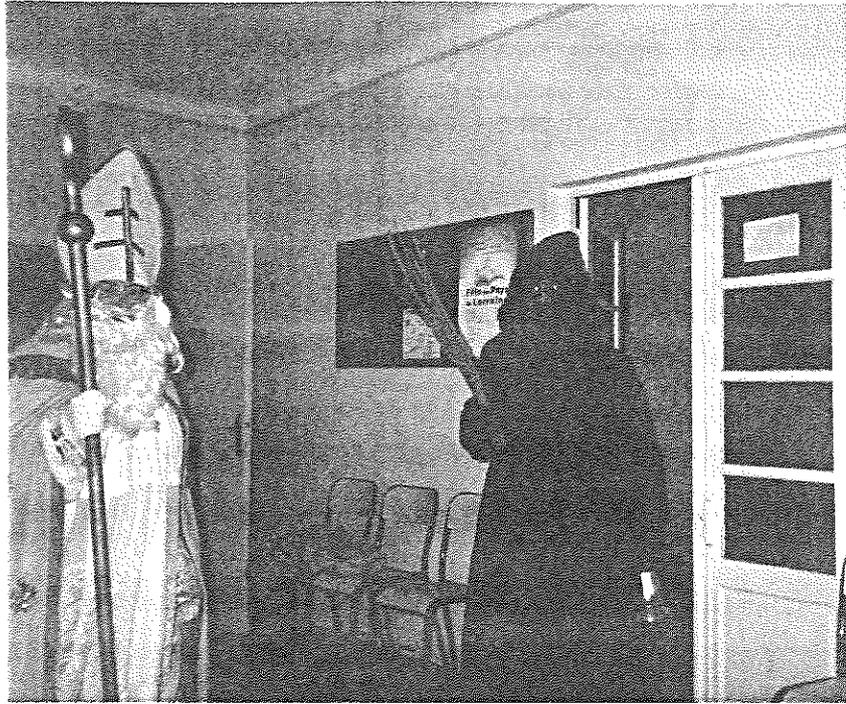


AOUT

Concours de Pêche
Fête au Village

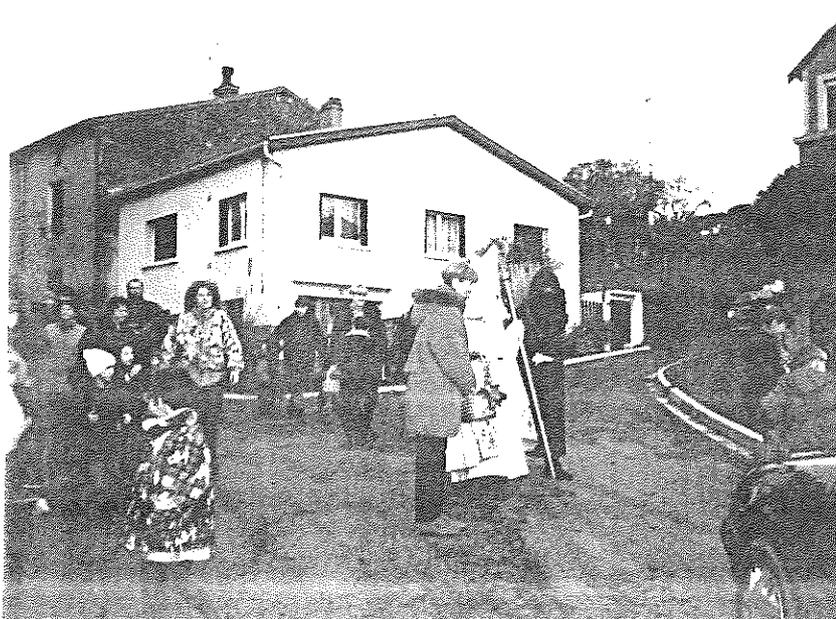
rires entre les larmes de pluie

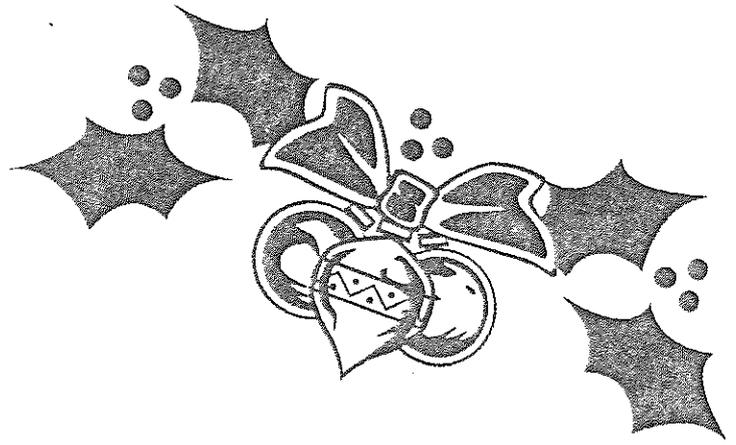
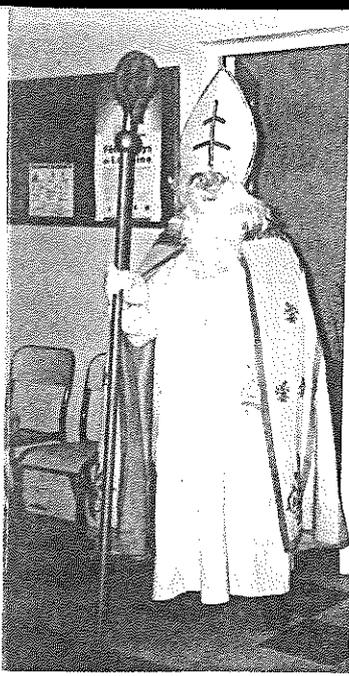




DECEMBRE

Saint Nicolas de passage
dans la localité





Directeur de la publication: BLUETTE Jeanne

Editeur : MAIRIE DE FONTENOY SUR MOSELE
4 Place de l'Eglise
54840 Fontenoy sur Moselle

Comité de Rédaction : BLUETTE Jeanne
CASSIGNAT Jean Marie
Commission de la Communication

Dépot Légal en cours

JANVIER 1997